

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00095

Numéro SIREN : 418 288 114

Nom ou dénomination : MASSY-BOYER

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2022 sous le numéro de dépôt 3409

Désignation de l'entreprise **MASSY-BOYER SARL**Adresse de l'entreprise **10 Place Foch**

24800 THIVIERES-BRAIRIE

Maison de

Néant ☐

Numéro SIRET *

4 1 8 2 8 8 1 1 4 0 0 0 2 2

RC 418 288 114 000
Tél. 05 53 53 53 53

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 2 2	3 1 0 3 2 0 2 1
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	ACTIF				
	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	91 469	012	91 469
	Autres *	014	60	016	60
	Immobilisations corporelles *	028	84 122	030	66 648
	Immobilisations financières * (1)	040	17 061	042	17 061
	Total I (5)	044	192 712	048	124 004
	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	31 093	062	31 093
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	671	070	671
	Autres * (3)	072	51 847	074	51 847
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	11 431	086	11 431
	Charges constatées d'avance *	092	1 520	094	1 520
	Total II	096	96 562	098	96 562
	Total général (I+II)	110	289 274	112	220 566
CAPITAUX PROPRES	PASSIF				
	Capital social ou individuel *	120	7 622	120	7 622
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	762	126	762
	Réserves réglementées *	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	132		132	
	Report à nouveau	134	8 151	134	8 151
	Résultat de l'exercice	136	488	136	4 112
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	17 023	142	20 647
DETTES (3)	Provisions pour risques et charges				
	Total II	154		154	
	Emprunts et dettes assimilées	156	97 485	156	74 426
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	65 030	166	73 127
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	23 720	172	41 027
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	203 543	176	209 285
	Total général (I + II + III)	180	220 566	180	229 931
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Cout de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Designation de l'entreprise		MASSY-BOYER S.A.R.L.		Exercice clos le		Exercice clos le		
				13 1 0 3 2 0 2 2		13 1 0 3 2 0 2 1		
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	1 493	210	100 063	95 712		
	Production vendue	biens	215		214			
		services *	217		218	66 418	55 394	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226		802		
	Autres produits			230	12 202	928		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	178 683	152 836		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	60 434	54 197	
Variation de stock (marchandises) *				236	4 926	(556)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	44 105	38 970	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 728	1 706	
Rémunérations du personnel *				250	41 668	26 405		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	19 045	18 152		
Dotations aux amortissements *				254	4 479	3 639		
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4	153		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	176 389	142 665			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 294	10 171		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)		280	36	347		
	Produits exceptionnels	(IV)		290		7 992		
	Charges financières	(V)		294	1 048	548		
	Charges exceptionnelles	(VI)		300	795	13 849		
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	488	4 112		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	488	314		
RÉIMPUTATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324				
	Diverses *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44.10.001)	986		127		138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44.10.002)		981		991				
ZFA NG (44.10.003)		345		346		992		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	488	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	488	372		

Désignation de l'entreprise : **MASSY-BOYER SARL**

Neant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale +
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	91 469	402		404		406	91 469	91 469
	Autres	410	60	412		414		416	60	60
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	12 929	432		434		436	12 929	12 929
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	38 801	452		454		456	38 801	38 801
	Matériel de transport	460	20 832	462		464		466	20 832	20 832
	Autres immobilisations corporelles	470	8 801	472	2 760	474		476	11 560	11 560
	Immobilisations financières	480	17 061	482		484		486	17 061	17 061
TOTAL		490	189 952	492	2 760	494		496	192 712	192 712

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	60	502		504		506	60
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	12 929	522		524		526	12 929
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	38 254	542	147	544		546	38 400
	Matériel de transport	550	4 186	552	4 010	554		556	8 196
	Autres immobilisations corporelles	560	8 801	562	322	564		566	9 123
	TOTAL	570	64 229	572	4 479	574		576	68 708

III

PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19% a. 15% a. et 0% a. pour les entreprises a l'IS, 16% a. pour les entreprises a l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un etat du meme modele)

Nature des immobilisations cedees virées de poste a poste, mise hors service ou reintegrees dans le patrimoine prive y compris les produits de la propriete industrielle.	1	2	3	4	5
	6	-	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	576	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables a 19 % (1)			579	Regularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : MASSY-BOYER SARLNeant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
-		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 3 ou 4 du tableau n° 2032 déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (S"O=984+860)		870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		3	6	8	5
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		3	6	8	5
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		1	1	4	0
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380		1	8	0	3
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		1	8	0	3
N° du centre de gestion agréé	383	1	0	1	2	4
Montant de la TVA collectée	374		9	3	8	3
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		7	6	0	0
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : MASSY-BOYER SARL		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2021 et clos le : 31/03/2022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	2
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	166 481
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	166 481
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	12 202
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	12 202
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	70 397
Variation négative des stocks		145	4 926
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	18 493
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	93 821
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 - total 2 - total 3)		137	84 863
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	84 863
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	166 481
Effectifs au sens de la CVAE *		023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2021
Date de cessation		186	

(1) - Attention : les charges déductibles de la valeur ajoutée sont les charges déductibles de la production immobilisée déclarée (ligne 143) portées en ligne 128.

* Des entreprises effectuant des opérations à caractère agricole (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD) ou des entreprises effectuant des opérations à caractère agricole (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD) ne doivent pas compléter ce cadre.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 2

N° SIRET 4 1 8 2 8 8 1 1 4 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MASSY-BOYER SARL

ADRESSE (voie) 10 Place Foch

CODE POSTAL 24800

VILLE THIVIERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Denomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique MASSY Prénom(s) CHANTAL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 061264 N° Département 75 Commune Pays

Adresse : N° Voie LA FAURIE

Code postal 24800 Commune SAINT MARTIN DE PRESSENGEZ Pays

Titre (2) M Nom patronymique MASSY Prénom(s) MICHEL

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 250

Naissance : Date 240162 N° Département 24 Commune Pays

Adresse : N° Voie LA FAURIE

Code postal 24800 Commune PRESSENGEAS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMPÔT SUR LE REVENU
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031

N° 2031 bis
(2022)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)											
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de natures (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI). <i>(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle.)</i>											
Identification, adresse, qualité (associé, associé-gerant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales 1	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" 2	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4								
Sociétés en commandite simple Montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%; text-align: left; padding: 5px;">E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX</th> <th style="width: 20%; text-align: left; padding: 5px;">Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;"> Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 3 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement. </td> <td style="padding: 5px; text-align: center;">Exercice</td> </tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>				E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.	Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 3 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	Exercice				
E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX	Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.										
Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067-SD. Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 3 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	Exercice										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%; text-align: left; padding: 5px;">F DIVERS</th> <th style="width: 85%; text-align: left; padding: 5px;">NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2" style="padding: 5px;">ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> </tbody> </table>				F DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
F DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant les D.S.N. de 2021 : montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		38 840								
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages										
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)										
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)										
(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.											
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT											
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.											
Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value								
Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.											
H BIC NON PROFESSIONNELS											
Détermination du résultat de l'exercice											
Bénéfice	Déficit										
Locations meublées non professionnelle déjà soumises aux contributions sociales par les organismes sociaux											
Autres locations meublées non professionnelles											
Location gérance											
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalement											
Autres BIC non professionnels											
Résultat avant imputation des déficits antérieurs											

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Date de dépôt : 01/04/2022 Date de clôture : 31/03/2022

Statut de l'entreprise : ☒ Société à responsabilité limitée (SARL) ☐ Société par actions simplifiée (SAS) ☐ Société en nom collectif (SNC) ☐ Société en commandite simple (SCS) ☐ Société en commandite par actions (SCA) ☐ Société à responsabilité limitée à associé unique (SARL à associé unique) ☐ Société par actions simplifiée à associé unique (SAS à associé unique) ☐ Société en nom collectif à associé unique (SNC à associé unique) ☐ Société en commandite simple à associé unique (SCS à associé unique) ☐ Société en commandite par actions à associé unique (SCA à associé unique)

Dénomination de l'entreprise : MASSY-BOYER SARL

Adresse de l'entreprise : 10 Place Foch

Mé : 24500 THIVIERS

Téléphone : 05 53 55 01 16

SIREN : 4 1 3 2 3 3 1 1 4

Préciser l'ancienne adresse en cas de changement : **DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) : Commerce de détail de journaux et papeterie

Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) : ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)

	Col. 1	Col. 2
1. Résultat fiscal Bénéfice col. 1. Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	4 9 9	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %		
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- (Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu)	a	
- à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b	
- revenus nets exonérés (a - b)	c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	
3. Total	4 9 9	

4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) : 4 9 9

4. bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI : e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI : f

5. Plus-values taxées selon les règles prévues par les particuliers

à court terme et à long terme exonérées : ☐

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-I du CGI) : ☐

à long terme imposables à 12,8 % : ☐

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) : ☐

dont plus-value à court terme exonérée art. 151 septies (151 septies A et 238 quindecies) : ☐

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 sexies : ☐

ZRR art. 44 quindecies : ☐

Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies : ☐

Autres dispositifs : ☐

ZFU art. 44 octies et 44 octies A : ☐

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies : ☐

Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A : ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies : ☐

Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies : ☐

Exonération ou abattement pratique : ☒ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % ☐ sur le bénéfice professionnel

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) : ☐

7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD)

a - BÉNÉFICE : ☐

b - DÉFICIT : ☐

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance : ☐

Moins-values à court terme : ☐

PV nettes à long terme imposable à 12,8 % : ☐

Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel : ☐

8. Régime des sociétés de personnes

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés : ☐

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐

Si oui, indication du logiciel utilisé : CEGID

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de soumettre leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. La notice n° 2033-NDT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

Visa CGA/OMGA : ☒ Viseur ou certificateur conventionné (Cocher la case correspondante) : ECF

Nom et coordonnées du CGA/OMGA : Créa@vallée Sud

Nom et coordonnées du viseur ou du certificateur conventionné : 24660 NT DAME SANILHAC

N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné ou du certificateur conventionné : 05 53 35 70 22

GROUPE LA BREGÈRE

1 Rue Max Barel

24750 BOULAZAC

05 53 53 60 27

Lieu : THIVIERS

Date : 29/07/2022

Qualité et nom du déclarant :

Signature :

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Le 10 Août 2022

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

SARL MASSY BOYER

En présence des deux actionnaires détenant chacun 50% des parts sociales soit : Michel Massy et Chantal Massy Boyer ,les comptes annuels ont été présentés :

- ▲ Total bilan: 220 566
- ▲ Chiffre d'affaire: 166 481
- ▲ Résultat net comptable : 488

Après concertation les 2 actionnaires ont voté l 'approbation des comptes et le nouveau résultat net comptable est affecté aux comptes courants des actionnaires pour chacun de moitié,

Les comptes ayant été approuvés par les actionnaires , la séance est clôturée .



Rapport de gestion SARL MASSY BOYER

Activité 2021 /2022

LES COMPTES ANNUELS DE LA SARL MASSY BOYER SONT LES SUIVANTS

TOTAL BILAN	220 566€
CHIFFRE D AFFAIRE	166 481 €
RESULTAT NET COMPTABLE	488 €
COUT D ACHAT MARCHANDISES VENDUES	65 360€
MARGE COMMERCIALE	34 702 €
CHARGES EXTERNES	44 105€
CHARGES DU PERSONNEL	41 668 €
CHARGES FINANCIERES	1 048€
RESULTAT DE L EXERCICE	488€

AUCUN EVENEMENT A SIGNALER AU COURS DE L EXERCICE ET
AUCUNE DEPENSE NON DEDUCTIBLE AU SENS 39,4 DU CODE GEN2RAL DES IMPÔTS
IDEM POUR L ATICLE 39,5,

Conformément à la loi le résultat est affecté intégralement en report à nouveau ,

le rapport de gestion est clos

signatures des 2 actionnaires

